

CECI N'EST PAS UN CONTENANT



# Préposés aux bénéficiaires: le coroner souhaite la création d'un ordre professionnel

f 5,6K

PARTAGEZ SUR FACEBOOK

🐦 13

PARTAGEZ SUR TWITTER

➦ AUTRES



PHOTO AGENCE QMI / ARCHIVES



**JEAN-FRANÇOIS RACINE**

Lundi, 2 février 2015 15:17

MISE à JOUR Lundi, 2 février 2015 15:17

**La coroner Andrée Kronström recommande au ministère de la Santé la création d'une nouvelle entité dont l'adhésion serait obligatoire pour tous les préposés aux bénéficiaires du Québec.**

## LES PLUS POPULAIRES



**ARGENT**

Des Asiatiques intéressés par la mine du Lac Bloom



**POLITIQUE**

Une majorité de Québécois n'y croit pas



**INSALUBRITÉ**

Rouillé et sale partout



**FAITS DIVERS**

Une collision fait deux morts



**SANTÉ**

Il doit amasser 800 000 \$



**MONDE**

Une menace à la sécurité nationale



**SOCIÉTÉ**

Un cinéma où presque tout est permis

Dans le rapport entourant la mort de Geneviève Saillant, 87 ans, Andrée Kronström incite le gouvernement à conclure les démarches visant à mettre en place un véritable ordre professionnel.

«Ces mécanismes servent généralement à protéger le public ainsi qu'à mieux encadrer leurs membres. Ainsi, des accidents pourraient être prévenus et ultimement des décès», écrit-elle.

À Québec, le sort de l'ancienne préposée Houssna Mahamat est désormais entre les mains de la juge Christine Gosselin, qui aura à déterminer si la jeune femme a fait preuve de négligence criminelle causant la mort de Mme Saillant, le 2 novembre 2010, alors qu'elle travaillait au CHSLD Côté Jardins.

**SKI**  
Erik Guay repousse encore son retour

**LE SAC DE CHIPS**  
Les 20 chats les plus laids du web

**FAITS DIVERS**  
Le déneigement devra attendre à lundi

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Ciel Variable<br>-12°        | Faible Neige<br>-12°          |
| Lundi<br>Faible Neige<br>-7° | Mardi<br>Ciel Variable<br>-7° |



ANNIE T. ROUSSEL/JOURNAL DE QUÉBEC

Claude Paré et sa famille poursuivent le CHSLD Côté Jardins pour le décès de leur mère, Geneviève Saillant, survenu en 2010.

La veille de son décès, la victime a glissé du lève-personne lui permettant d'avoir accès à une baignoire. La patiente n'était pas retenue par une ceinture.



**PIERRE DUROCHER**

Vermette serait une belle acquisition



**FAITS DIVERS**

Les belles au New York Stock Exchange



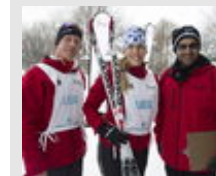
**POLITIQUE**

La Cour suprême dit oui à l'aide médicale à mourir



**HOCKEY**

Claude Julien et la longévité



**RODGER BRULOTTE**

La 9e édition du Triathlon d'hiver



**MICHEL GIRARD**

7 G\$ retournés aux retraités



**SKI**

Valérie Grenier sort de piste



**FAITS DIVERS**

Le rapport du coroner est

L'investigation médicale a permis de déceler un important saignement cérébral.

La coroner ne peut toutefois pas se prononcer sur la responsabilité civile ou criminelle.

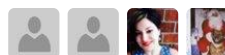
À l'heure actuelle, la Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec regroupe sur une base volontaire environ 600 membres.

Un ordre pourrait ainsi rendre obligatoire la formation et instaurer une couverture d'assurance professionnelle.

«Je crois que la création d'une nouvelle entité serait un outil additionnel permettant de diminuer le risque de la survenance de décès comme celui de Mme Saillant», termine la coroner.

14 COMMENTAIRES

19 personnes suivent cette conversation



VOUS DÉSIREZ COMMENTER ?

Vous devez être connecté pour commenter ou réagir sur un commentaire.

SE CONNECTER

SE CRÉER UN COMPTE



acneve




SAVEURS

Un vin qui fait «Wow!»



TÉLÉVISION

Pour bien comprendre l'affaire Brian Williams

En commentant sur ce site, vous acceptez nos [conditions d'utilisation](#) et notre [netiquette](#). Les commentaires sont modérés. Pour signaler un problème avec la modération, écrivez à [moderation@quebecormedia.ca](mailto:moderation@quebecormedia.ca). Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez inappropriés en utilisant l'icône .

Les plus récents | Les plus anciens



Johanne Ménard

3 jours plus tôt

Je fais ce métier et je peux vous dire que j'adore mon travail mais il y a bpc de lacunes nous devons faire des 10 hres de travail pour un 7. ou si vous préférez 8 hres..... difficile de faire comprendre ça à nos dirigeants.... les préposées doivent travailler en collaboration avec les infirmières nous sommes les personnes les plus proches de nos résidents, nous sommes dans leur intimité et nous sommes les yeux et les oreilles et nous observons quotidiennement leur comportements ainsi que leur état d'être et je pourrais en nommer encore et encore moi quand je suis arrivée dans ce milieu je croyais que c'était des gens avec bpc de collaboration car nous avons tous les mêmes résidents dont nous devons prendre soins mais la réalité est tout autre!!! quand j'entends des gens avec des histoires aussi triste et des accidents qui auraient pu être évité je ne suis pas surprises.... j'espère de tout mon cœur que nous arriverons à de meilleure conditions pour nos résidents et pour nous les PAB nos dirigeants doivent trouver des façons de faire dans le respect car c'est un travail immense et ce n'est pas rien de faire ce métier il faut être des gens de cœur et avoir bpc et bpc de patience et de pas avoir peur du travail car il y n'a je vous le dit j'en suis témoin tous les jours, quand je reçois ma paye je vous assure que je l'ai gagné ...

Si vous désirez des résultats tous les 'établissement doivent collaborer et d'arrêter d'être en guerre nous devons travailler tous main dans la main c'est ça la réalité cela concerne tous les personnes de près ou de loin car moi aussi un jour je serai parmi cette clientèle nous allons tous vieillir et nous devons nous aussi avoir des personnes autour de nous qui nous aimerons comme nous nous les aimons en ce moment .....

1  J'aime Répondre



marccruz

3 jours plus tôt

Je suis moi même préposé aux bénéficiaires (PAB), et j'ai des parents qui sont en CHSLD.

Pour avoir travaillé dans différents établissements de santé dont CH, CHSLD, Centre de soin de longue durée privée et agence de personnel de santé, je peux comprendre le besoin mentionné.

Mais il ne faut pas oublier qu'on parle ici d'une agence payée par les PAB pour protéger la population! Un peu comme de demandé aux personnes qui ont été mis en inspection par la commission Charbonneau de payer cette dernière pour les vérifier!

De plus il y a en effet un dénivellement entre les PAB publique payée ou subventionnée par le gouvernement, et le PAB dans un centre privé et/ou payée par une agence.

Ce dernier est payé à bien moindre salaire et a plus de responsabilités que le personnel gouvernementale qui est encadré.

Je vois donc en effet un besoin flagrant de surveiller les fonctions d'un préposé aux bénéficiaires (PAB) quand ce dernier est laissé à lui même par son employeur privé pour procurer des soins qui lui sont montré de manière expéditive et qui lui sont demandé de prodiguer en moins de temps.

Mais qui devrait être mis en surveillance pour protéger la population qui a besoin de soin? Le personnel soignant, ou l'employeur qui veut rentabilisé son entreprise?

J'aime Répondre



Lina Rousseau

4 jours plus tôt

Parfaitement d'accord ! On parle de santé et de personnes là !!!

Je ne me vois pas enfiler une blouse et prendre soin des gens, je n'ai ni la compétence, ni la vocation.

Merci à nos vrais (es) préposés (es) aux bénéficiaires et "merde" aux autres...

J'aime Répondre



**benoit berube**

4 jours plus tôt

Ces malheureux ce qui est arrivé et qui arrive trop souvent. je suis préposé moi même depuis vingt ans .

Les raisons sont ceux ci embauche trop rapidement, pas de suivi du préposé et on ne tien pas compte des commentaires des préposés déjà en poste.

Pour éviter toutes ces erreurs dans la première année cet employé devrais avoir une évaluation sévère et constructive pour éviter des employé dans le système incompetent et dangereux pour les patients .

Aussi il a tellement peu de personnel sur chaque unité c est dangereux pour la clientèle , et les familles ne se plaignent pas due a la peur pour leurs parents d être brimer dans le services.

J'aime Répondre



**Yogomy**

4 jours plus tôt

un autre gogosse pour ramasser de l'argent pour soi disant proteger les population, faites moi rire

J'aime Répondre



**mleger**

4 jours plus tôt

Bonne idée

1 J'aime Répondre





M. Net.

4 jours plus tôt

Les règles sont déjà présentes mais personne ne s'assure de les faire respecter... Je suis moi-même un professionnel de la santé et je corrobore à cette idée en avançant qu'un ordre professionnel permettrait d'éviter d'engager des gens qui ont reçu une pseudo formation à qui mieux mieux sur le coin de la table et de donner des sanctions à ceux qui sont défaillants (point quasi manquant dans la réalité quotidienne...). Cela amènerait du même coup une amélioration dans la qualité des soins qui est offerte aux bénéficiaires

1 J'aime Répondre



JEFF Lachapelle

4 jours plus tôt

@M. Net.

Vous trouvez pas qu'ont n'est hyper réglementer dans les professions au Québec

Les personnes âgées demandent beaucoup beaucoup de soins

Imaginez le travail d'une préposée le matin on change les couches on fait leur toilette

on les fait manger etc... je ne travaille pas dans ce domaine mais j'imagine que ça ne doit pas être drôle tous les jours peut-être les remercier de temps en temps changerait les choses

avoir de la tolérance dans notre monde parfait

Merci pour le travail que vous faites c'est très apprécié

2 J'aime Répondre



colette canse

4 jours plus tôt

@JEFF Lachapelle @M. Net. Merci Jeff , ya pas bcp de gens qui sont reconnaissants comme toi , javoue que des erreurs comme celle la ca passe pas mais on a tellement de pression et de charge de travail avec des personnes confuses que la concentration est parfois difficile , on a

les batteries a terre ben souvent mais faut continuer c'est notre travail  
mais au fond qui s'en soucie ??

J'aime Répondre



gerlou54

4 jours plus tôt

@M. Net. JE SUIS ENTIEREMENT DE VOTRE AVIS

J'aime Répondre



JeLoHo

4 jours plus tôt

Pas besoin d'un autre petite mafia syndicale , faut juste établir des règles ,  
malheureusement le gouvernement de Trouillard n'est pas trop doué de ce coté comme on  
l'a vue

2 J'aime Répondre



Mimi talbot

4 jours plus tôt

Les préposés aux bénéficiaires dans le réseau public de la santé sont déjà  
syndiqués. Il est question ici de créer un ordre professionnel, ça n'a absolument  
rien à voir. Un ordre est payé par le professionnel et sert à protéger le public ainsi  
qu'à encadrer le champ de pratique. L'ordre n'a pas pour but premier de défendre  
ses membres ni de les représenter. En tant qu'infirmière je paie mon ordre  
professionnel ainsi que mon syndicat mais le mandat de ses 2 institutions sont  
complètement différent. Alors désolé de vous décevoir mais les préposés sont déjà  
syndiqués et vous chialer contre un système que manifestement vous en  
connaissez

J'aime Répondre



Mimi talbot

4 jours plus tôt

Vous ne connaissez pas vraiment.

J'aime Répondre

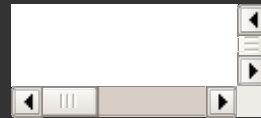


Nobodylikeme

3 jours plus tôt

@JeLoHo Justement le gouvernement en place veut faire une différence des mollusques du Pcul qui les précédaient en créant des règles pour mettre de l'ordre! La reine Popo aimait beaucoup les syndicats n'Est-ce pas? alors je ne comprends pas vos allusions.

J'aime Répondre



Suivez-nous



GESTIONNAIRE D'ABONNEMENTS

CONTACTEZ-NOUS

PROFIL DES LECTEURS



PLAN DU SITE

© 2015 TOUS DROITS RÉSERVÉS. LE JOURNAL DE MONTRÉAL EST MEMBRE DES JOURNAUX URBAINS DE CANOË SUN MEDIA.